

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le mardi le 6 août 2019, à compter de 20h00, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Jean Beaubien, Éric Tessier, Jacques Mondou, Claude Villiard, Yvan Côté et Louis St-Germain.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2019-08-078

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal
- 3- Administration générale
 - 3.1 Lecture et adoption des comptes à payer
 - 3.2 Rapport mensuel du maire
 - 3.3 Rapport mensuel des conseillers
 - 3.4 Octroi du contrat à la Cour municipale pour les services professionnels d'avocats
 - 3.5 Offre de service pour vérificateur comptable
 - 3.6 Offre de services professionnels pour l'année 2020 de Therrien Couture s.e.n.c.r.l.
- 4- Varia
 - 4.1 Dépôt des soumissions - Travaux dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
- 5- Correspondance
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-08-079

2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-08-080

3.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 3 juillet au 6 août 2019.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Éric Tessier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 223,711.48 \$ pour la période du 3 juillet au 6 août 2019.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Rapport mensuel du maire

Aucune mention.

3.3 Rapport mensuel des conseillers

Aucune mention.

2019-08-081

3.4 Octroi du contrat à la cour municipale pour les services professionnels d'avocats

Considérant la volonté des municipalités de se regrouper afin d'octroyer un contrat de services professionnels auprès d'une firme d'avocats, et ce, afin de les représenter devant la Cour municipale commune;

Considérant la demande de prix effectuée par la MRC Pierre-De Saurel à cet effet;

Considérant que la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Répondants	Montants (avec taxes)
Trempe Cournoyer, Avocats	28 893,50 \$
Dominique Larose	24 719,63 \$
Cain Lamarre	58 062,38 \$
Ally Mercier	48 289,50 \$
Trivium Avocats Inc.	43 403,06 \$

Considérant que des 5 soumissions reçues, deux (2) sont conformes et trois (3) sont non conformes;

Considérant que la soumission conforme la plus basse est celle de la firme Trivium Avocats Inc. et ce, au montant de 43 403,06 \$ (taxes incluses) par année;

Considérant que selon la demande de prix effectuée, la durée du mandat est de deux (2) ans;

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella désire aller de l'avant avec ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Claude Villiard

Appuyé par M. le conseiller Yvan Côté

Et résolu :

D'octroyer à la firme Trivium Avocats Inc., le contrat de services professionnels de procureur à la poursuite à la Cour municipale commune pour un montant de 43 403,06 \$ (taxes incluses) par année, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, et ce, conformément à sa proposition;

Reconnaître que la présente résolution, la proposition de Trivium Avocats Inc. et les documents de la demande de prix DP-2019-05-07 tiennent lieu de contrat entre les parties;

Autoriser Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à ce contrat;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-08-082

3.5 Offre de service pour vérificateur comptable

Considérant l'offre de service de Daniel Tétreault CPA inc. pour l'audit des états financiers de la municipalité;

Considérant que les honoraires demandés pour l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 est de 5550 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

De mandater M. Daniel Tétreault CPA inc. au montant de 5550 \$ plus taxes applicables pour l'audit des états financiers de la municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-08-083

3.6 Offre de services professionnels pour l'année 2020 de Therrien Couture s.e.n.c.r.l.

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Gérard-Majella une offre de services professionnels pour l'année 2020;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Gérard-Majella accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

2019-08-084

4.1 Dépôt des soumissions - Travaux dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

Considérant que deux soumissions ont été demandées pour l'agrandissement du gazebo dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue soit Construction Mathieu Laramée au montant de 36,560 \$ plus taxes applicables;

Considérant que la soumission répond aux exigences du Conseil;

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'ACCEPTER la soumission de Construction Mathieu Laramée au montant de 36,560 \$ plus taxes applicables;

D'INFORMER Construction Mathieu Laramée que les travaux devront être effectués avant le 1^{er} octobre 2019;

D'AUTOSIER Mme Anny Boisjoli, directrice générale à poser tous les gestes nécessaires pour l'avancement du projet pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-08-085

4.2 Demande de contribution au Fonds de Développement des Territoires

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent apporter des modifications au gazebo déjà en place afin d'agrandir celui-ci et d'y installer une balançoire pour les aînés, des bancs de parc et une table de tennis (ping-pong) extérieure;

Considérant qu'une aide financière du PNHA a été reçue pour l'achat d'une balançoire pour les aînés, des bancs de parc et une table de tennis (ping-pong) extérieure;

Considérant que la réfection et l'agrandissement du gazebo apporteront un espace extérieur aménagé pour les aînés et pour toute la population désirant utiliser les espaces;

Considérant que la municipalité désire présenter une demande au FDT pour l'agrandissement du gazebo afin d'offrir une nouvelle aire de repos aménagée et un espace de jeux pour les citoyens;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

De présenter une demande au FDT volet ruralité au montant de 16,395.67 \$ totalisant le montant restant de la subvention totale permise pour les projets de la municipalité;

De mandater Mme Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tous les documents relatifs au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. CORRESPONDANCE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-086 Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu que la séance ordinaire soit levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Georges-Henri Parenteau
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

M. Georges-Henri Parenteau, maire